



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture du site de Nestlé à Noisiel

Question orale n° 188

Texte de la question

Mme Stéphanie Do alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la fermeture du site de Noisiel du groupe Nestlé France. Le groupe Nestlé France a en effet annoncé le déménagement de son site de Noisiel pour le quatrième trimestre de 2019. Ce site emploie 1 800 salariés à Noisiel et Emerainville, deux communes de la 10e circonscription de Seine-et-Marne. Le groupe Nestlé est l'un des principaux contribuables (CFE d'un montant de 588 953 euros et CVAE d'un montant de 288 606 euros) de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne. La fermeture de ce site aura un impact humain important au détriment des salariés du groupe Nestlé France. De plus, elle aura des conséquences lourdes sur le volume de l'emploi sur le territoire et donc sur son attractivité. Cette fermeture interroge, de ce fait, l'avenir de ce territoire, en particulier dans le cadre de la construction du Grand Paris pour lequel il est stratégique. Elle lui demande quelles sont les mesures concrètes qu'il envisage de mettre en place pour que ce déménagement ne pénalise pas le territoire sur le plan financier, économique et social.

Texte de la réponse

FERMETURE DU SITE DE NESTLÉ À NOISIEL

Mme la présidente. La parole est à Mme Stéphanie Do, pour exposer sa question, n° 188, relative à la fermeture du site de Nestlé à Noisiel.

Mme Stéphanie Do. Le groupe Nestlé France a annoncé, en novembre dernier, le déménagement de son siège implanté à Noisiel, au quatrième trimestre de 2019, afin de regrouper ses six sièges sociaux français et ses 2 500 salariés sur un site unique, situé dans le sud de Paris. La commune de Noisiel et la communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne seront directement impactées par ce départ sur les plans budgétaire, économique et social.

En effet, le groupe Nestlé France emploie 1 800 salariés sur le site implanté depuis vingt-deux ans à Noisiel, et il est l'un des principaux contribuables de la communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne. La cotisation foncière des entreprises versée par ce groupe atteignait ainsi quelque 600 000 euros en 2017, et la cotisation sur la valeur ajoutée, environ 300 000 euros en 2016.

Je me suis entretenue avec M. Richard Girardot, président de Nestlé France, et avec les élus locaux sur ce sujet. M. Girardot envisage plus particulièrement un programme immobilier mixte, avec la création d'un centre d'activités, en vue de générer des emplois et des recettes fiscales comparables.

Aujourd'hui, madame la secrétaire d'État, je sollicite votre soutien, afin que le départ du groupe Nestlé France de Noisiel pénalise le moins possible la commune de Noisiel et la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Delphine Gény-Stephann, *secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances*. Madame la députée, le groupe Nestlé a en effet décidé de regrouper en 2020 ses sept sièges franciliens sur un site unique près de Paris. À l'heure actuelle, 1 300 salariés travaillent sur le site de Noisiel, mais une minorité réside dans la commune ou à proximité. Le site de Noisiel présente un intérêt majeur : de grande dimension, classé monument historique, il est situé à proximité des gares du Grand Paris et des futurs aménagements pour les Jeux olympiques de 2024.

Concernant l'impact sur l'emploi local et sur les salariés, l'État veillera à la qualité du dialogue social. Le groupe Nestlé s'est engagé à ce que ce projet soit conduit de la manière la plus responsable possible, en associant les pouvoirs publics tout au long du processus de regroupement. Le délégué interministériel aux restructurations d'entreprise, la préfète de Seine-et-Marne et le maire de Noisiel sont en contact régulier avec la direction de Nestlé France.

Le Gouvernement sera extrêmement attentif à la conduite de cette réorganisation et aux mesures d'accompagnement proposées aux salariés. Elles devront être à la hauteur des capacités d'un groupe comme Nestlé.

Pour ce qui est de la reconversion du site, responsabilité première du propriétaire Nestlé, l'État veillera à ce que les solutions soient adaptées aux besoins du territoire et répondent aux objectifs des collectivités concernées. Le projet de reconversion devra reposer sur un *mix* d'activités économiques, culturelles, de services et de logements, offrant une forte valeur ajoutée en termes d'aménagement du territoire pour la vallée de la Marne. Plusieurs repreneurs se sont déjà manifestés.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Do](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 188

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2018](#)

Réponse publiée le : 23 février 2018, page 1466

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 février 2018](#)